



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## Turquie

Question écrite n° 4840

### Texte de la question

M. Bernard Madrelle attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le problème posé par l'attitude du gouvernement turc concernant la reconnaissance du génocide arménien, à l'heure où ce même gouvernement turc aspire à l'intégration dans l'Union européenne. La Turquie détient le triste privilège d'avoir perpétré au début de ce siècle un génocide avant le génocide par sa décision d'exterminer la communauté arménienne, consécutive à l'échec de la politique d'assimilation intransigeante mise en place par la révolution « Jeune-Turque ». C'est à partir du 22 avril 1915, suite au refus des Arméniens du Caucase de se soulever contre la Russie et à la création d'une légion de volontaires composée d'émigrés qui combattaient aux côtés des Alliés, que les persécutions ont pris un caractère systématique et particulièrement atroce : ce jour-là, 300 intellectuels et notables arméniens ont été arrêtés. Pendant sept ans, des centaines d'Arméniens ont connu le sort de ceux qui sont voués à l'exil ou à l'anéantissement non pour ce qu'ils ont fait mais pour ce qu'ils sont. Aujourd'hui, 50 000 Arméniens vivent en Turquie et 1 730 000 dans le reste du monde. Déchus de la nationalité turque, dépossédés de leurs biens, ceux-là n'ont aucun espoir de retour. Afin de ne pas laisser mourir une seconde fois les martyrs arméniens, ne pourrait-on obtenir la reconnaissance officielle du génocide par la communauté internationale ? Ne pourrait-on déclarer le 24 avril « Journée internationale de commémoration du génocide arménien » ? Il lui demande s'il ne serait pas opportun d'engager des actions dans ce but.

### Texte de la réponse

Comme vous le savez, la France entretient une relation particulièrement forte avec la République d'Arménie et avec l'ensemble du peuple arménien. Il s'agit d'une tradition historique séculaire et qui a été souvent mise en lumière depuis la renaissance de l'Arménie indépendante. Celle-ci sait qu'elle peut compter sur notre amitié. Cette proximité a eu à nouveau l'occasion de s'exprimer lors de la visite du président Ter Petrossian du 13 au 15 octobre à Paris. Comme vous le voyez, notre dialogue politique avec l'Arménie est particulièrement dense puisque la dernière visite officielle du président Ter Petrossian date de juin 1996. La position du gouvernement français à propos des événements de 1915 en Anatolie, qui constituent une page particulièrement douloureuse de l'histoire du peuple arménien, est claire. Il est aujourd'hui tout à fait établi qu'une large part de la population arménienne de l'ancien empire ottoman a été exterminée entre 1915 et 1916. Nul ne saurait le nier et, pour sa part, la France rend hommage aux victimes des massacres de 1915. Ces massacres ont été commis dans les dernières années de l'empire ottoman, sous le régime dominé par le parti des « jeunes Turcs », et avant l'instauration de l'actuelle République de Turquie. La France a accueilli bon nombre des rescapés de ces événements tragiques : entre 1924 et 1927, 87 000 arméniens d'Anatolie se sont établis à Marseille et dans d'autres villes de France ; des milliers d'autres, recueillis d'abord dans d'autres pays, ont finalement choisi la France comme terre d'asile. Le douloureux parcours de ces rescapés est bien connu. Il en existe de multiples témoignages. Les quelques 400 000 descendants des réfugiés de ces massacres qui vivent aujourd'hui sur notre territoire se sont parfaitement intégrés à la communauté nationale. Ils ont largement leur part dans la richesse et la diversité de notre culture. Certains ont écrit des pages de notre histoire, tels ceux dont « l'affiche rouge » a immortalisé le nom. Nos compatriotes d'origine arménienne sont naturellement désireux de conserver

vivante la mémoire du drame vécu par leurs proches en 1915. Ceci est parfaitement légitime. C'est pourquoi la France a appelé à l'ouverture des archives pertinentes afin de faire ainsi pleinement droit au devoir de mémoire à l'égard des victimes. Notre but n'est pas ici seulement de faire toute la lumière sur le passé. Nous sommes persuadés que la reconnaissance de la vérité sur cette question contribuera à favoriser la volonté comme de l'Arménie et de la Turquie de construire la relation d'entente et de bon voisinage que nous appelons de nos vœux, et à laquelle les autorités de ces deux nations travaillent actuellement. L'Arménie nouvelle, comme la Turquie moderne, laïque et républicaine, ont en effet toutes deux le désir de tourner la page des contentieux hérités du passé. Elles aspirent l'une comme l'autre à une ère durable de paix et de prospérité.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bernard Madrelle](#)

**Circonscription :** Gironde (11<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4840

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 1997, page 3478

**Réponse publiée le :** 5 janvier 1998, page 27